

Ambition maritime régionale

■ Session du 19 juin 2018

■ Avis présenté par M. Antoine CHARLOT, Rapporteur général au Plan, aux schémas et aux territoires, au nom de la Commission « Finances, Prospective »

Entendues les interventions de M. Éric BACHELOT (CGT), Mme Régine BRUNY (FNE), MM. Gilles LATOURNERIE (CFTC), Didier HUDE (FSU), Jacques BORDRON (CFDT), Gérard ALLARD (UFC que choisir), Charles GENIBREL (CCIR),

Entendue l'intervention de M. Sébastien PILARD, Vice-Président Croissance bleue et développement international de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche,

97 votants. Adopté par 95 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

Pour répondre aux grands défis de la « croissance bleue », la Région des Pays de la Loire entend affirmer une ambition maritime partagée, avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations et l'État qui conserve un rôle prépondérant sur les affaires maritimes. Pour y parvenir, une assemblée régionale de la mer et du littoral s'est réunie en 2017.

Pour le CESER, cette stratégie doit répondre aux enjeux suivants :

- **Préserver et valoriser l'environnement maritime, et les ressources qui y sont liées**, au regard de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage.
- **Impulser le développement d'une économie innovante (blue economy)**, tant sur les activités traditionnelles (pêche, transport maritime, construction navale, nautisme, tourisme,...) que sur l'émergence de nouvelles filières (énergies marines renouvelables, biotechnologies,...).
- **Maintenir la vocation sociale de l'espace maritime**, en permettant à une population hétérogène d'y demeurer de façon permanente (mixité sociale) ou temporaire (tourisme social).
- **Améliorer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la mer et au littoral**, à travers des actions d'éducation, d'observation et de recherche.

Ces priorités s'appuient sur les différents travaux du CESER, ainsi que sur les études du CESER de l'Atlantique :

- [Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique](#)
- [Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire](#)
- [Le projet éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier](#)
- [Stratégie maritime atlantique](#)
- [Submersion marine et érosion côtière](#)
- [L'avenir de la pêche maritime en Pays de la Loire](#)
- [Aménagement du territoire et politiques foncières en Pays de la Loire et sur la façade Atlantique](#)
- [Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique](#)
- [Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable](#)

Avis général sur la stratégie

Pour la Région des Pays de la Loire, cette stratégie « Ambition maritime régionale » n'a pas vocation à s'engager sur l'ensemble des champs de la mer et du littoral, mais plutôt à concentrer les efforts là où l'action régionale apporte une réelle plus-value.

Elle s'appuie sur 3 piliers et 18 axes stratégiques :

- Sensibiliser-rayonner
 - Partager davantage la culture maritime, la mémoire et la connaissance du patrimoine
 - Développer l'éducation à la mer de la jeunesse ligérienne
 - Rayonner et fédérer par les événements et les manifestations festives
- Développer-innover
 - Faire du grand port maritime une locomotive économique pour son hinterland
 - L'industrie navale, fleuron des Pays de la Loire
 - Conforter le dynamisme des filières de la pêche et de l'aquaculture
 - Poursuivre le développement du tourisme littoral
 - Assumer le leadership nautique des Pays de la Loire
 - Construire une filière industrielle pérenne des énergies marines renouvelables
 - Biotechnologies marines : passer du laboratoire au stade industriel
 - La recherche et l'innovation, la révolution numérique et la transition énergétique au cœur de l'économie maritime
 - La formation aux métiers de la mer pour répondre aux besoins de compétences
 - Des leviers financiers et politiques au service des projets maritimes
- Protéger-sauvegarder
 - Un besoin de connaissance au service d'une vision stratégique partagée
 - Une réponse innovante et adaptée aux défis de l'attractivité littorale
 - Un plan régional de reconquête de la qualité des eaux
 - La protection des espaces naturels
 - Changements climatiques : la prévention des risques et la gestion raisonnée du trait de côte

Le CESER partage l'ensemble des axes listés dans cette stratégie. La plupart vont dans le sens des préconisations contenues dans les études du CESER. Toutefois, il constate que le niveau d'ambition des actions et les moyens affectés sont abordés de façon inégale. Certaines actions sont déjà engagées et budgétées (exemples : aménagements du grand port, contournement de Donges, développement des itinéraires cyclables, plan tempête régional, concours « RéSolutions » sur les matériaux composite...). D'autres sont nouvelles et imprécises (exemple : nouvelle ambition pour le Grand Port Maritime, structuration des sous-traitants de la filière EMR, accompagnement des acteurs de la biotechnologie, campagne de communication en faveur des métiers de la mer, soutien à l'enseignement supérieur, ...). Si le CESER reconnaît le caractère pédagogique et transversal du document, il aurait été utile d'y annexer les fiches techniques et financières, en particulier pour les nouvelles actions. Sans ce niveau de détails, cette stratégie pourrait s'apparenter à une succession d'intentions. Il est attendu une déclinaison opérationnelle.

Par ailleurs, le CESER invite la Région à définir l'espace maritime dans son acceptation la plus large, et ne pas la limiter aux activités marines et littorales. Affirmer l'identité maritime des Pays de la Loire nécessite d'intégrer les activités à terre qui s'inscrivent dans un continuum d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre (exemple : maintenance et formation sur l'éolien offshore dans la Sarthe).

Le CESER considère également que cette stratégie doit s'inscrire dans la durée, et pour cela intégrer une dimension prospective. Il s'agit d'anticiper les transformations de la société qui impactent directement le littoral, les espaces côtiers, les activités maritimes et l'hinterland. Sur le long terme, les questions relatives aux évolutions démographiques (en particulier sur la bande littorale), aux changements climatiques, à la disponibilité du foncier, à l'accessibilité sociale du littoral ou encore à la diversification des activités économiques doivent être posées. C'est une politique maritime intégrée qu'il convient d'élaborer, comme un axe structurant du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET).

Pour y parvenir, le CESER invite la Région à préciser son ambition, sur :

- La gestion économe et rationnelle du foncier, qui ne peut se limiter à un partenariat avec le Conservatoire du littoral.
- La prévention des risques littoraux, dans le cadre de la nouvelle convention régionale sur le littoral (2019-2022). A cet égard, il est attendu une meilleure prise en compte des évolutions climatiques dans les Programmes d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI).
- La reconquête de la qualité des eaux marines et côtières, en élargissant l'action régionale à l'ensemble des masses d'eau.
- La diversification de l'économie maritime, la recherche d'une meilleure cohabitation entre les activités traditionnelles (pêche, nautisme, aquaculture,

transport maritime, tourisme...) et les activités nouvelles (énergie marines renouvelables, recherche océanographique, biotechnologies,...).

- L'amélioration des connaissances sur le domaine maritime, sur son potentiel (écologique, social, culturel et économique) et ses dangers (risques de submersion par exemple). Le CESER invite la Région à s'appuyer sur les acteurs de la recherche scientifique et économique. A cet égard, il est attendu la création d'un GIEC inter-régional pour mieux appréhender les changements climatiques futurs.
- Le développement d'une culture maritime, dès le plus jeune âge, pour qu'un changement durable s'instaure dans les comportements. Pour le CESER, un programme d'éducation à la mer doit être engagé à l'échelle régionale, de l'école primaire jusqu'aux lycées.
- La valorisation des métiers de la mer (marins, industrie, commerce, recherche, administration,...) en confortant la qualité des emplois et en proposant des formations tout au long de la vie.
- La gouvernance Grand Port Maritime et l'évolution de ses activités, notamment au regard des transitions écologiques (écologie industrielle, mutation énergétique) et numériques (smart port).
- L'organisation d'une filière industrielle dans le domaine des énergies marines renouvelables, en contribuant au développement d'infrastructures (en lien avec le Grand Port Maritime) et en mutualisant les compétences en matière de financement, de recherche, de construction, de production d'énergie et de maintenance des installations.

Ces dimensions dépassent largement l'échelle administrative des Pays de la Loire. Le CESER invite donc le Conseil régional à mieux articuler cette ambition maritime avec les initiatives voisines (Normandie, Bretagne et Nouvelle Aquitaine), pour développer les complémentarités plutôt qu'une concurrence sur le domaine maritime. Cette ambition doit également s'articuler avec le Document Stratégique de Façade (DSF actuellement élaborés par l'État) et la Stratégie Maritime de l'Union européenne pour l'Atlantique. A cet égard, le CESER réaffirme son soutien à la création d'une stratégie macro-régionale Atlantique, comme cela a été fait pour la mer Baltique ou le Danube. Cela permettrait une meilleure coordination des politiques européennes à l'échelle de l'arc-atlantique.

Cette stratégie régionale justifie également la mobilisation des acteurs infrarégionaux, publics et privés. A cet égard, le CESER confirme son attachement à l'Assemblée Régionale de la Mer et du Littoral. Cette instance crée les conditions d'un dialogue pérenne pour la réussite de cette ambition maritime. Le CESER invite la Région à associer cette assemblée à la rédaction des fiches techniques et financières et à l'évaluation de la stratégie sur la durée. Pour y parvenir, des indicateurs devront

être définis. Le CESER regrette que la prochaine Assemblée se tienne après l'adoption par les élus de cette stratégie « Ambition maritime ».

Observations par thématiques

Pour le CESER, le développement maritime est un puissant levier d'aménagement du territoire qui justifie la mobilisation de tous les acteurs. Il est particulièrement attentif à l'intégration de cette stratégie dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Cette vocation maritime doit également s'inscrire dans la rédaction du contrat d'avenir.

En ce qui concerne **l'identité maritime (1^{er} pilier)**, le CESER se félicite que la dimension culturelle soit prise en compte. Cette ambition doit se construire, dans le cadre de compétences partagées, avec l'ensemble des collectivités ligériennes. Par ailleurs, le CESER invite la Région à revoir son projet de musée maritime virtuel. Celui-ci ne peut se limiter à un simple portail informatif, il doit présenter l'espace maritime dans toutes ses réalités, y compris celles liées aux risques climatiques. Pour y parvenir, le musée devra s'appuyer sur des exigences scientifiques reconnues.

En ce qui concerne **la croissance bleue (2^{ème} pilier)**, le CESER se réjouit de la diversité des activités en région : industrie navale, filière pêche-aquaculture, tourisme littoral, nautisme, énergies marines renouvelables (EMR) et biotechnologies marines. Il invite la Région à consolider ces filières et faciliter une meilleure cohabitation entre elles.

Sur les activités du Grand Port Maritime (GPM), le CESER s'inquiète du désengagement financier de l'État. Celui-ci ne considère comme d'intérêt européen ou international les seuls ports de Marseille et du Havre. Dans ce contexte, le soutien de la Région est d'autant plus utile. Il s'agit, rappelons-le, du premier port de la façade Atlantique. Pour le CESER, le GPM doit bénéficier d'investissements importants pour préserver sa compétitivité. Il doit également repenser son modèle économique, en diversifiant ses activités dans une approche intégrée (exemple : passer d'un port « chargement – déchargement » à un port de « chargement – transformation – déchargement »), en devenant une vitrine des transitions écologiques (écologie industrielle, économie du foncier, filières sur les énergies renouvelables, déconstruction, transport combiné ...) et en accélérant sa numérisation (*smart port*).

Le CESER souligne l'implication de la Région sur la centrale de Cordemais et sa reconversion à la biomasse, ainsi que sur la desserte ferroviaire de l'hinterland. Il restera attentif à la réalisation concrète de ces engagements. Il soutient également le développement de la filière hydrogène. Cette activité viendrait utilement renforcer les activités du Port, tout en contribuant à la feuille de route sur la transition écologique (énergies renouvelables, reconquête de la qualité des eaux marines). Pour le CESER, il pourrait être utile d'étendre cette étude aux filières de la pêche, du transport maritime et de la plaisance. A cet égard, Il se félicite des réflexions actuelles concernant l'acquisition de catamarans à hydrogène pour le transport des passagers entre le continent et l'île d'Yeu. A terme, la Région devra engager des investissements

pour équiper les ports de bornes de recharge. Cette question devra être intégrée dans les critères d'attribution des concessions portuaires.

Sur le soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture, le CESER salue la volonté régionale de protéger, de maintenir et d'adapter ces activités maritimes traditionnelles. Il invite la Région à inclure dans cette stratégie la filière salicole, qui est attractive et qui peut se développer à l'international.

Dans le domaine des énergies marines renouvelables, le CESER soutient la Région dans la construction d'une filière industrielle française. Il salue son volontarisme quant à la réalisation des parcs éoliens déjà attribués. En effet, la Région « *demande solennellement à l'Etat d'adresser de manière urgente un message clair à la filière EMR et d'aboutir à un juste compromis permettant à la fois de limiter pour le consommateur le coût des parcs attribués, de maintenir le calendrier de réalisation de ces parcs et de confirmer rapidement les commandes aux industriels.* » Pour le CESER, l'État doit respecter ses engagements et clarifier sa position quant à l'avenir des EMR. Il doit donner aux acteurs de la filière une visibilité économique à court, moyen et long terme. Au-delà des aspects économiques, son intérêt écologique est évident et s'inscrit dans le mix énergétique. Cela suppose d'éviter impérativement les à-coups dans les politiques de soutien, sans se contenter des discours portés par des effets de mode.

Le CESER rappelle que les EMR représentent un fort potentiel d'emplois. Elles représentent déjà 1 364 emplois en Pays de la Loire selon l'observatoire des énergies de la mer.

Enfin, le CESER invite la Région à considérer les EMR dans son acceptation la plus large : éolien offshore, hydrolienne, énergie houlomotrice, méthanisation des algues...

Sur le volet touristique, le CESER rappelle que l'offre doit être accessible à toutes et tous, y compris aux territoires les plus éloignés de la mer. A ce titre, l'ambition maritime ne peut être dissociée des enjeux littoraux et rétro-littoraux. Les nouvelles compétences régionales, notamment dans le domaine des transports scolaires, sont des leviers incontournables pour favoriser l'accessibilité de cette offre au plus grand nombre, et ce dès le plus jeune âge.

Sur les activités nautiques, le CESER salue la volonté régionale de soutenir l'émergence d'une filière de déconstruction des bateaux de plaisance. Il a rédigé un avis spécifique sur le plan nautique.

Sur la formation aux métiers de la mer, le CESER approuve les mesures adoptées dans le Plan de bataille pour l'Emploi. Toutefois, il invite la Région à mieux préciser les enjeux spécifiques liés aux métiers de la mer, et à examiner les besoins en main d'œuvre au regard du renouvellement générationnel (en particulier sur les métiers de la pêche). Pour rendre les métiers de la mer attractifs, le CESER propose de renforcer les actions de promotion, et de sensibiliser les chefs d'établissements scolaires. A cet égard, les ambassadeurs du civisme pourraient être sollicités. Le CESER souligne

également la faible offre de formations sur les métiers liés aux énergies marines renouvelables et à la déconstruction des bateaux.

Pour conforter l'ensemble de ces filières, le CESER réaffirme le rôle essentiel de l'innovation et de la recherche pour assurer leur avenir, en faisant de la transition numérique et énergétique des atouts.

En ce qui concerne la préservation des écosystèmes (3^e pilier), le CESER rappelle qu'il s'agit d'une condition indispensable au maintien et au développement des activités maritimes (économiques, culturelles ou sportives). A cet égard, il estime que les enjeux de reconquête de la qualité des eaux marines sont insuffisamment pris en compte dans cette stratégie. Si le projet LIFE contribuera à améliorer la qualité des eaux douces, il ne couvre pas les masses d'eau marines qui présentent également un mauvais état écologique en pays de la Loire. Cette dégradation des eaux marines est certes liée à la dégradation des eaux continentales, mais elle est également provoquée par des pollutions directes, qu'elles soient accidentelles ou diffuses. A cet égard, des actions de collecte, de tri et de valorisation des déchets marins (plastiques notamment) pourraient être engagées dans le cadre du Plan régional des déchets.

Par ailleurs, face aux crises récurrentes que connaît le secteur conchylicole, le CESER invite la Région à engager une politique de prévention (et pas seulement de gestion comme c'est indiqué dans le document) des risques de mortalité. La durabilité et le rayonnement international des pêcheries ligériennes sont intimement dépendants de la qualité de sa production.

Concernant la connaissance des écosystèmes marins et littoraux, le CESER recommande d'associer l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

Parce que cette ambition maritime représente un enjeu d'avenir pour les habitants des Pays de la Loire, les questions d'éducation à l'environnement marin, et celles relatives au domaine social (santé, inclusion, ...) doivent également être prises en compte dans cette stratégie.